



République Française  
Département de Seine et Marne  
Commune de QUIERS

Envoyé en préfecture le 22/04/2025  
Reçu en préfecture le 22/04/2025  
Publié le  
ID : 077-217703818-20250411-DEL\_2025\_03-DE

Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS  
du vendredi 11 avril 2025

**DEL-2025-03**

Le vendredi onze avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-cinq, convocation diffusée le même jour s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Agnès SURATEAU.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. Sacha RACCAH qui donne pouvoir à Mme Rozenn LUX, Mme Marie BRIARD qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE, Mme Véronique THOLLET qui donne pouvoir à Mme Nathalie PAULON.

**ETAIT ABSENTE NON EXCUSEE** : Mme Laurine DECAUDIN

**Nombre de conseillers en exercice** : 12

**Nombre de conseillers présents** : 8

**Nombre de votants** : 11

**SECRETAIRE DE SEANCE**: Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

**Objet** : Vote de l'affectation de résultat du budget général 2024.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique du budget général 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de fonctionnement

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET GENERAL  
DE L'EXERCICE 2024

Report de Fonctionnement	215 330,44€
Report de l'Investissement	-7 082,37€
Reste à réaliser	194 169,35€
Affectation de Résultat	-€
Report définitif du Fonctionnement	215 330,44€

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

Fait et délibéré à Quiers, le 11 avril 2025

Pour extrait certifié conforme

Par délégation du Maire, l'Adjoint, Gérard FABRE

